

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024
Séance extraordinaire
21 février 2024 à 19 h 00
CA-O

ORDRE DU JOUR		DÉC.	DIS.	INF.	CON.	MIN.
1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée L.I.P art. 61			X		1 min.
2.	Adoption de l'ordre du jour CÉ # 23-24-029	X				2 min.
3.	Gamme de vêtements (Annexe 1)				X	30 min.
4.	Approbation des activités (Annexe 2) CÉ # 23-24-030	X				5 min.
5.	Utilisation du fonds à destination spéciale du primaire CÉ # 23-24-031	X				3 min.
6.	Dons en argent ou en bien (Annexe 3) CÉ # 23-24-032	X				3 min.
7.	Plan de rattrapage (Annexe 4)			X		5 min.
8.	Questions diverses			X		2 min.
9.	Levée de l'assemblée CÉ # 23-24-033	X				1 min.

* Quorum : L.I.P. art. 61: Le quorum aux séances du Conseil d'établissement est de la majorité de ses membres en poste, dont la majorité des représentants des parents.

Membres : 17

Majorité : 9

Parents : 5